

ABONNEMENT.

En an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste:
En an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste.
chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

annonces de mariage... 20 c
Réclamations... 50
Faits divers... 75

RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 18 FÉVRIER

LES ÉLECTIONS DU 14.

« Ah! si nous avions su, nous en au-
rions invalidé bien d'autres! » s'écriait
lundi un député républicain en apprenant
le résultat des élections. Ce cri du cœur est
absolument sincère. Si les républicains
avaient su que les conservateurs invalidés
ne reviendraient pas, ils les auraient tous
invalidés.

La crainte d'une réélection a seule retenu
leur main prête à briser les arrêts du suf-
frage universel, et l'un d'eux, M. Laur, di-
sait naïvement à la tribune:

« Assurément, Messieurs, dans un dé-
partement où la réélection des candidats
conservateurs serait certaine, nous ne vous
proposons pas l'invalidation, mais ici tel
n'est pas le cas; on peut, au contraire,
compter sur un déplacement considérable de
voix. »

Ce calcul s'est trouvé juste; les républi-
cains ont enlevé, à la force du poignet, un
nombre assez considérable de voix pour dé-
placer la majorité et ils s'en félicitent bru-
yamment. Ils vantent même leur sagesse,
leur modération, l'habileté de leur politi-
que; il n'y a qu'une chose dont ils ne par-
lent point, c'est la pression administrative.
C'est pourtant la cause principale de leur
succès.

La majorité avait rendu son arrêt contre
le suffrage universel, il fallait qu'elle eut
raison, bon gré mal gré. La majorité avait
parlé, il fallait qu'elle fut obéie.

Aussi, ce que les administrations des dé-
partements invalidés ont fait de pression
est inénarrable. Les moyens les plus éhous-
tés, les plus scandaleux, les plus ignobles
ont été mis en œuvre, depuis le jour des in-
validations jusqu'à l'heure du scrutin. Déjà
les feuilles locales commencent à dévoiler
ces scandales officiels. Ainsi une lettre, que
reçoit le Journal de Bordeaux, dit:

« Les fonctionnaires intimidés et large-
ment surveillés ont fait l'office d'agents élec-
toraux. Les opportunistes, sur tous les
points du département, ont battu la campa-
gne et fait le siège des consciences. Les fonds
secrets ont joué un grand rôle, dit-on,
dans cette bonteuse affaire.

« Le « trucage » des bulletins a été prati-
qué avec ensemble par les roublards qui se-
maient, jusque dans les habitations per-
dues, les plus immondes calomnies et les
plus sinistres terreurs.

« Les radicaux de la région sont en
liesse: c'est leur avènement qu'on pré-
pare. »

Ce qui a eu lieu dans les Landes s'est
également passé dans les autres départe-
ments, et nous affirmons à nos lecteurs que,
dans peu de temps, nous serons à même de
leur en apprendre de belles. Mais ce n'est
pas seulement aux agissements scandaleux
et cyniques du gouvernement que doit être
attribué l'échec des candidats conservateurs
dans la journée du 14 février; eux aussi y
entrent pour une certaine part.

Les conservateurs, grisés peut-être outre
mesure par leurs victoires d'octobre dernier,
ont cru, dans maints endroits, que, dans
tous les scrutins qui se présenteraient dé-
sormais, les défaites n'étaient plus à crain-
dre.

Ils se sont imaginé que chacun pouvait
tirer de son côté, c'est-à-dire obéir à ses
préférences, et ils se sont départis de cette
discipline qui avait seule fait leur force en
octobre, et qui a toujours été celle des ré-
publicains. Ils ont laissé la division se glis-
ser parmi eux. C'est cette division qui leur a
été funeste.

Que les scrutins du 14 février leur servent
de leçon, et surtout qu'ils la mettent à profit.
Non, la France n'est pas républicaine. Non,
la France n'est pas pour ce régime odieux
qui la fait mépriser du monde entier et qui
la rabaisse à ses propres yeux. Si les répu-
blicains ont battu les conservateurs, c'est
parce que les conservateurs ont été désunis,
qu'ils ne se sont pas affirmés assez forte-
ment dans les campagnes.

La force est communicative.

Les tièdes et les indécis se tournent du
côté où ils croient que la force réside. Mon-
trez-vous convaincus, vous serez forts et
vous reviendrez majorité courageuse, majori-
té compacte. On est courageux lorsqu'on a
confiance en soi.

Ayez donc confiance en vous, conserva-
teurs, et surtout soyez unis.

Viennent d'autres élections, et, malgré la
candidature officielle et la pression des hom-
mes du gouvernement républicain, vous êtes
sûrs d'être vainqueurs.

LA LOI DES FUNÉRAILLES

Maintenant que les élections sont termi-
nées, la droite compte 132 députés et la
gauche 402.

S'il est triste d'assister aux cris de joie de
ces voleurs de bulletins, il n'est pas plus gai
d'assister à la séance de la Chambre. Nous
y retrouvons ces malandrins en train de dé-
trousser les cadavres.

Ils légifèrent sur la liberté des funérailles,
et naturellement leur loi supprime la liberté
des mourants et la liberté sacrée des fami-
les. Cette loi donne à l'homme, égaré par
les passions, toute facilité d'enchaîner sa
volonté; elle oppose à l'homme, ramené à
la raison par l'expérience et la maladie, des
obstacles sans nombre pour recouvrer sa
liberté.

Développer la liberté du mal, restreindre
la liberté du bien, c'est l'essence même de la
République.

Deux orateurs de la droite, M. Bouvat-
tier, de la Manche, et M. de Lamarzelle, du
Morbihan, ont combattu avec une vigou-
reuse éloquence cette loi impie. M<sup>r</sup> Freppel
a même obtenu que l'article 1<sup>er</sup> fût renvoyé
à la commission.

Un homme de sens faisait cette remar-
que: La constante préoccupation des répu-
blicains, c'est de légiférer sur les matières
religieuses: les curés, les frères, les ma-
riages, les enterrements, la vie, la mort,

tout leur est bon pour tracasser les catho-
liques.

L'immense majorité du pays est compo-
sée ou de catholiques pratiquants, ou de
gens assez tièdes qui seraient enchantés
qu'on laissât les curés tranquilles et qu'on
s'occupât de leurs propres affaires. Com-
merçants, industriels, agriculteurs, proprié-
taires, militaires et marins, s'écrient: Ehl de
grâce, donnez-nous la paix avec vos que-
relles religieuses, parlez-nous de nos affai-
res, occupez-vous de nos intérêts. Rien ne
va, rien ne marche. Qu'avez-vous besoin de
perdre votre temps à des questions d'enter-
rement? Croque-morts de malheur, occu-
pez-vous des vivants!

Vous avez mille fois raison, citoyens,
mais vous avez eu mille fois tort d'être des
républicains.

La République, c'est la guerre à l'Eglise,
la guerre à Dieu, guerre de toujours et de
partout; en poursuivant cette guerre sans
trêve ni repos, elle obéit à sa nature, elle
fait son métier; si vous vouliez la paix, il
fallait faire le vôtre.

Les honnêtes gens doivent en prendre
leur parti: ils se débarrasseront de la Ré-
publique, ou ils subiront mille vexations.
Cela est vrai surtout pour les catholiques.

« La Révolution est une hérésie, dit l'Uni-
vers, et la plus brutale des hérésies. Elle
» proteste contre tout l'ordre divin, surna-
» turel et naturel... Oui, la République
» prise en soi, est, comme l'a dit le Saint-
» Siège et comme les catholiques l'ont dit
» cent fois, un gouvernement que l'Eglise
» ne condamne pas; mais la République
» maçonnique, qui, à la suite des articles 7,
» vote et impose des articles 12, est digne
» de l'exécration de tous les honnêtes gens,
» et les honnêtes gens, s'ils veulent réelle-
» ment sauver la France, doivent s'unir tous
» pour l'écraser. S'ils ne le font pas, avant
» vingt ans, ce qui restera de catholiques en
» France subira le sort de l'Irlande sous la
» bonne reine Elisabeth. »

41 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

EXIL!

PAR M. DU CAMPFRANC

Dès que fut ornée la très-rustique chapelle,
Mademoiselle, qui, à l'occasion des fêtes de Noël,
pouvait disposer de tout un jour, nous le consacra.
Et toutes trois, nous continuâmes à rebroder les
ornements, tandis que Serge et mon père, assis
l'un près de l'autre, nous regardaient. Le poêle,
chauffé à blanc, nous pénétrait d'une vivifiante
chaleur. L'image de la Vierge de Tchestakove et
celle de saint Stanislas Kotska se détachaient sur
le mur. On eût dit des vitraux gothiques. Toujours
notre lampe, le soleil de l'hiver sibérien, nous
désolait; et, sous ses rayons apparaissait, en vive
lumière, le visage de Serge. Il n'avait plus
l'expression désespérée que j'y avais vue à Nerts-
chink. Les yeux de notre ami rayonnaient. Dans
notre isba ne retrouve-t-il pas une famille?

Nous parlions, à voix un peu basse, dans la belle
et douce langue française.
Serge interrogeait. Il s'informait du sort de tous
ses anciens frères d'armes, et Mademoiselle, qui a
le droit d'écrire, qui connaît les tristesses de la-
bas, à presque toutes les questions, répondait
d'une voix grave:

— Mort!... Mort!... En exil!...

Ces deux mots résonnaient semblables à un glas
d'agonie, l'agonie de la Pologne, et une larme
venait encore aviver l'éclat des yeux de Serge;
puis, notre amie nous parla d'Olga.

— Oui, disait-elle, ma longue expérience ne m'a
pas trompée. Dans cette jeune Russe, si altière,
j'avais, dès les premiers jours, reconnu un cœur
généreux, une nature droite que seules les adula-
tions avaient faussées. Dieu parle à cette jeune fille;
les quelques grains de froment que j'ai pu semer
dans son âme semblent germer... J'attends beau-
coup d'Olga.

La soirée s'avancait. Mon père, grave et re-
cueilli, nous écoutait distraitement. Ses yeux
semblaient fermés à tout ce qui n'était pas ma
mère. Il la regardait travaillant la tête penchée sur
sa broderie. La lumière donnait un merveilleux
reflet à son visage que colorait la fièvre; jamais
elle n'avait été si touchante, si jolie. A son tour
elle nous parla de Boroska; des belles fêtes de
Noël en Pologne; des messes de minuit célébrées
dans la chapelle du château, tout éblouissante de
lumière; des cantiques chantés avec l'accompa-
gnement de l'orgue, devant la rustique crèche où,
sur des javelles, reposait l'Enfant-Dieu.

— Que j'aimais ces cantiques, fit ma mère. Te
les rappelles-tu, Nadège?

Je me les rappelais, Serge aussi; et nous nous

mîmes à chanter, tous les deux, les cantiques de
la patrie, ces vieux Noël's avec lesquels les Polo-
nais, depuis de longs siècles, saluent la naissance
du Sauveur.

Nous étions très-émus; et, en faisant la seconde
partie, la voix de Serge vibrait et tremblait comme
vibrant et tremblait la mienne. Ma mère, les mains
jointes, nous écoutait, les yeux pleins de larmes.

Ah! ces chants de Noël, ces chants qui avaient
 bercé notre enfance, les répéter ainsi à des milliers
de verstes de la patrie, il y avait là un charme
mélancolique que je ne saurais dire.

Nous chantâmes longtemps, bien longtemps...
peut-être une grande heure.

Dans les temples de l'Europe, dans les forêts de
l'Amérique, dans les jungles des Indes, sur les
plages océaniques, où la mer se brise sur le
corail, partout on célébrait la naissance du Sau-
veur; mais personne ne le fit avec plus de ferveur
que notre petit groupe d'exilés; et, passant sur la
terre, durant cette nuit froide de décembre,
l'Enfant divin nous regarda, sans doute, en nous
bénissant.

— Nadège, dit mon père après le départ de nos
amis, grâce au chant de ces vieux Noël's, tu m'as,
pour un instant, fait oublier l'exil. Tu m'as fait
revivre dans notre cher Boroska. Merci, mon en-
fant; merci, ma fille chérie...

Radiouse, je m'élançai vers lui. Il lissa de la

main mes cheveux, comme il aime à le faire, puis
il m'embrassa sur le front.

Et ce baiser de mon père ne valait-il pas la fête
que, là-bas, dans le palais du gouverneur, le gé-
néral Vildrieff donnait à sa fille?

Notre veillée était achevée; pourtant je ne pus
m'endormir. La nuit était splendide. Les étoiles
brillaient au ciel, et leurs reflets sur la neige lui
donnaient l'apparence d'une poudre diamantée.
Mais ce qui éloignait mon sommeil, en me brisant
le cœur, c'était la toux profonde et creuse de ma
mère. Dans les rayons de la lune, je l'entrevois,
très-pâle, la tête abandonnée sur l'oreiller.

— Ne pleures-tu pas, Nadège? me demanda-t-
elle d'une voix inquiète.

— Dormez en paix, répondis-je.

Alors, appuyant les lèvres sur la chaude four-
rure qui me couvrait, j'étouffai mes sanglots.

— Seigneur, disais-je, donnez-moi la force de
lui cacher mon chagrin. Que je sois vaillante. Que
mon père et que ma mère ignorent mes poignantes
inquiétudes.

Mes mains se crispèrent, mes larmes me retom-
baient douloureusement sur le cœur; elles me
faisaient bien mal retenues ainsi; mais qu'im-
porte! Et lorsqu'un instant après, ma mère, soule-
vée sur son lit, se mit à me regarder longuement,
tendrement, à la lueur de la lampe qu'elle venait de
rallumer, en murmurant:

— Est-ce bien vrai, Nadège, ne pleurais-tu pas?

Je pus lui répondre:

— Je faisais un mauvais rêve; ne vous inquiétez
pas.

(A suivre.)

## Chronique générale.

### NOMINATION DES INSTITUTEURS

M. Bardoux a combattu très-énergiquement, au Sénat, l'article de la loi sur l'enseignement primaire qui attribue, aux préfets la nomination exclusive, directe des instituteurs. L'inspection académique est sacrifiée entièrement à l'influence politique. On transforme la loi de l'enseignement primaire en une arme de guerre offensive contre la religion, défensive pour la politique. Mais tous les efforts des orateurs de la droite et du centre gauche se heurtent à un parti pris absolu. Le Sénat repousse les objections les mieux fondées; il faut faire œuvre politique, dès lors la majorité sanctionne toutes les mesures que le gouvernement a eu soin d'insérer dans ce détestable projet.

### LES FAUX BULLETINS DE VOTE.

Il y a six semaines, la Chambre des députés chargea son bureau de faire une enquête sur les bulletins de vote mis dans l'urne au nom de députés qui déclaraient avoir voté en sens contraire.

Le bureau a entendu successivement MM. Lacôte, Cornudet, etc. Il a examiné attentivement les trois bulletins manuscrits trouvés dans les urnes lors du vote sur les crédits du Tonkin.

De l'enquête à laquelle il s'est livré, il ressort que ces bulletins sont écrits de la même main, mais d'une écriture déguisée.

Dans son interrogatoire, M. Lacôte a énergiquement protesté de son innocence.

Le bureau conclut en déclarant que sa mission est terminée et qu'une enquête judiciaire seule, enquête qu'il n'a pas mission de faire, pourrait donner une solution à cette affaire.

### L'EXPOSITION DE 1889.

On lit dans l'*Intransigeant* :

« Nous croyons savoir que le projet d'une Exposition universelle en 1889 est à peu près abandonné. »

On ne tardera pas, du reste, à être définitivement fixé sur ce point, car il est question d'une interpellation qui serait déposée jeudi à la Chambre pour provoquer une déclaration du gouvernement. »

La *Gazette de France* craint, contrairement à ce que croit l'*Intransigeant*, que l'interpellation en question ne nous apprenne rien du tout.

La véritable cause de l'abandon du projet d'Exposition en 1889, c'est qu'ayant transformé cette fête du travail en une espèce d'apothéose de la démagogie, et, à l'exemple du 14 juillet, en une solennité où l'on canonisera républicainement les voleurs et les assassins, les autres nations de l'Europe ont déclaré qu'elles ne pouvaient pas y prendre part.

La République a subi bien d'autres échecs diplomatiques dont elle ne se vante pas. Un de plus n'est pas de nature à beaucoup préoccuper les personnages qui dévorent des budgets de trois milliards 1/4, empruntent cinq milliards en six ans et garnissent leurs poches à nos dépens.

Il ne faut pas oublier que l'on a déjà dépensé 100,000 fr. pour études préparatoires. Par conséquent, avec un peu d'idée et de prévoyance, en commençant par les démarches que l'on fait aujourd'hui près des puissances, il eût été facile de ne pas grever le budget, dont le déficit est déjà considérable, d'une somme déjà trop ronde pour n'avoir rien fait.

Mais on aura craint de mécontenter certains amis, on s'est empressé de procurer des sinécures à des agents électoraux, et, comme toujours, les bons contribuables paieront.

D'après l'*Intransigeant*, le ministre de la guerre n'a pas encore pris de décision à l'égard de MM. Brière de l'Isle et de Bognis-Desbordes. On doute que ces officiers soient frappés de punitions quelconques. Il serait, dit-on, trop difficile de prouver qu'ils sont les auteurs de la publication du rapport, si, toutefois, ce sont eux qui ont commis cet acte.

Quant à M. Herbioger, qui est au tableau d'avancement, on croit qu'il ne sera nommé qu'à son tour et que cela sera peut-être encore long.

### LE FUSIL PRUSSIEN.

Le correspondant particulier de la *France* adresse à ce journal la dépêche suivante de Berlin, 17 février :

« L'on vient d'apprendre que les autorités militaires de France possèdent un exemplaire du nouveau fusil à répétition prussien. Ce fusil, d'après les on-dit qui courent, aurait été dérobé au palais, dans la nuit du 28 janvier, par un inconnu revêtu de l'uniforme d'officier allemand. »

Il règne dans les bureaux du ministère de la guerre une très-grande irritation à ce sujet. »

### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 17 février.

Trois jours de hausse suffisent à notre marché : il reprend haleine, avant d'aller plus loin.

On se borne, pour l'instant, à défendre les cours d'hier : le 3 0/0 est à 81.97, l'amortissable à 84.47, le 4 1/2 0/0 nouveau à 109.57.

Le Crédit Foncier est calme à 1,338.75. Les obligations conservent un bon courant d'achats. Pour le moment, ce sont les emprunts 1879 qui sont les plus favorisés.

La Société Générale est bien tenue à 448.75. Les bénéfices du mois de décembre sont supérieurs de 17,000 fr. à ceux de la période correspondante de 1884. Aussi ces titres atteindront-ils le pair dès que la reprise des affaires aura lieu.

La Société des Dépôts et Comptes Courants est bien tenue à 597.50.

Notons la fermeté persistante de la Banque d'Escompte dont les titres cotés 445 ne tarderont pas à la reprise des affaires d'atteindre le pair.

Les Méridionaux Italiens sont toujours très-recherchés à 685.

Le Panama monte à 460 fr. On continue à exploiter les dépêches. Aujourd'hui, c'est la nouvelle invraisemblable d'un rapport de M. Rousseau, comme si un fonctionnaire public chargé d'une mission officielle racontait prématurément le résultat de son enquête.

La diminution de dividende du Crédit Lyonnais n'a pas encore produit son effet. Il faut vendre maintenant, car il y aura de la baisse avant l'assemblée et plus encore après.

Les Chemins de fer sont calmes.

### Nouvelles militaires.

BULLETIN indiquant le corps pour lesquels les engagements volontaires sont ouverts, et le chiffre maximum des engagements à recevoir pour chaque corps, pendant l'année 1886. — (Du 16 janvier 1886.)

Les 44 régiments d'infanterie.....	40
Les 30 bataillons de chasseurs à pied.....	20
Les 3 régiments de zouaves.....	illimité
Les 4 régiments de tirailleurs algériens.....	60
Le régiment de sapeurs-pompiers de Paris.....	40
Les 12 régiments de cuirassiers.....	50
Les 26 régiments de dragons.....	50
Les 20 régiments de chasseurs.....	50
Les 12 régiments de hussards.....	50
Les 1 <sup>er</sup> et 4 <sup>e</sup> régiments de chasseurs d'Afrique.....	100
Les 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> régiments de chasseurs d'Afrique.....	50
Les 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> spahis.....	24
Le 3 <sup>e</sup> spahis.....	12
Les escadrons de spahis tunisiens.....	3

La 5<sup>e</sup> compagnie de cavaliers de remonte (pour l'atelier d'arçonnerie de l'École d'application de cavalerie). 45

Dont : 6 ouvriers en bois (menuisiers, charpentiers ou charrons), 5 ouvriers en fer (ajusteurs et mécaniciens, 1 tailleur de limes) et 4 selliers.

Les 1, 2, 3, 4, 7, 8, 11, 12, 14, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 26, 28 et 30<sup>e</sup> régiments d'artillerie..... 50

Les 5, 6, 9, 10, 13, 22, 23, 24, 25, 27, 29, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37 et 38<sup>e</sup> régiments d'artillerie..... 45

Les 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16<sup>e</sup> bataillons d'artillerie de forteresse..... 30

Les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> régiments d'artillerie-pontonniers..... 25

Les 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10<sup>e</sup> compagnies d'ouvriers d'artillerie..... »

Les 1, 2 et 3<sup>e</sup> compagnies d'artificiers..... »

[Le nombre des engagés volontaires reste indéterminé; il dépendra des besoins des établissements de l'artillerie.]

Les 1, 2, 3 et 4<sup>e</sup> régiments du génie..... 480

Les 1, 2, 3 et 4<sup>e</sup> compagnies d'ouvriers de chemins de fer..... 42

Les 20 escadrons du train des équipages militaires..... 40

Les 20 sections de secrétaires d'état-major et du recrutement, pour la pre-

mière catégorie seulement (jusqu'à concurrence du complet déterminé).

[Les engagés dirigés sur ces sections ne seront employés dans les bureaux que lorsque leur instruction militaire aura été faite par les hommes du cadre.]

Les 25 sections de commis et ouvriers militaires d'administration..... 40

(Ces jeunes gens devront être aptes à faire des commis aux écritures du service d'exploitation, des tailleurs ou des cordonniers.)

Les 25 sections d'infirmiers militaires (commis aux écritures, tailleurs ou cordonniers)..... 40

L'amiral Aube a résolu une question délicate au point de vue du recrutement. Une femme divorcée doit-elle être considérée comme veuve au point de vue de la dispense à conférer à son fils aîné? La dissolution d'un second mariage prononcée par suite de divorce remplace-t-elle le fils aîné issu d'un premier mariage dans la position de fils aîné de veuve?

Le ministre a pris l'avis du comité consultatif du contentieux, et il a fait connaître aux autorités départementales sous ses ordres que la veuve remariée, et plus tard divorcée, ne doit pas être considérée comme veuve au point de vue de la dispense à conférer à son fils aîné.

Le ministre de la guerre partagera sans doute cet avis.

## CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

### Tramways saumurois

Monsieur le Rédacteur,

Il n'y a pires sourds, dit la Sagesse des Nations, que ceux qui ne veulent pas entendre, à plus forte raison si, par construction, il leur est défendu d'entendre.

Nous n'avons jamais eu la prétention de faire faire aux tramways leur *mea culpa*, surtout en public.

En résumant la question, il y a quelques jours, nous savions bien d'avance qu'au fond et au vu de nos raisons, il ne serait, comme toujours, absolument rien répondu.

On prend deux ou trois mots de l'adversaire sur les extrêmes confins ou en dehors de son argumentation, on les grignote séparés de l'ensemble, on les jette en l'air deux ou trois fois comme la cascade traditionnelle, les bonnes gens n'y voient que du feu, on file par la tangente, et le tour est joué. En avant la musique!

C'est le jeu ordinaire de la discussion par journaux, et en plus haut lieu, le plus clair de la discussion parlementaire, telle que nous la voyons aujourd'hui.

Notre but, en ces écritures peu attrayantes, était donc tout autre que de convaincre les tramways et même le gros public.

Pour l'honneur de notre ville, il nous a semblé indispensable qu'en cette aventure, menée d'un bout à l'autre avec tant de mystère, il fût dit hautement quelques mots d'humanité, de justice et de bon sens;

Et que cela fût dit dans l'*Echo Saumurois*.

La parole est maintenant aux faits et aux résultats.

Les tramways ont beau chanter sur la guitare les merveilles « d'avenir » encore latentes aux flancs de leurs locomotives, le « carambolage » est dans l'air et ne laisse pas de les préoccuper énormément.

Il est vrai que, dans un aveu dépouillé d'artifice, qu'ils nous servaient ces jours passés pour la seconde ou troisième fois, ils ont à cela une magnifique réponse, celle de Lagingeole : « Prenez mon ours. »

Des carambolages! mais il n'y en aura pas, puisque tout le monde et toutes choses, bêtes et gens, se feront un devoir et un plaisir de prendre le tramway; voitures et attelages, les voyageurs de commerce, les marchands forains traînant leurs bibelots, les petits enfants allant aux écoles, les animaux revenant du pré, les cavaliers en promenade individuelle, les détachements de cavalerie en sortie de campagne, les médecins attendus par leurs malades, les bohèmes (trop abondants) et leurs zigzabards, les pochards inconscients zigzaguant sur la route, les bonnes gens revenant du marché avec une bête rétive au bout d'une ficelle, etc., etc... Tous en tramway! Vivent les tramways! Tramway for ever! Et le combat cessera du premier coup, faute de combattants.

Vous avez peur du tramway, comme Grillebouille de l'eau? Rien de plus simple. Jetez-vous dans le tramway, faites comme Grillebouille.

Et quelles bonnes recettes!

Malheureusement ce remède prophylactique du carambolage, si consolant pour le tramway, ne sera pas à la portée de tout le monde pour plusieurs raisons tirées du portemonnaie et de la nature des choses.

En fin de compte, la route étant interdite aux gens prudents par les locomotives, bien plus éloquentement que par une étoile de couvreur, et nombre de gens étant obligés pourtant de s'en servir, reste le carambolage obligatoire, mais non gratuit pour les victimes d'icelui ou pour le tramway.

Si notre illustre gouvernement, si respectueux, comme chacun sait, des intérêts publics et des droits les plus sacrés des particuliers, a concédé déjà 57 fois, dites-vous, l'autorisation d'installer sur nos routes cette funèbre plaisanterie, qu'est-ce que cela prouve? Il en fait tous les jours bien d'autres « plaisanteries », et plus fortes que celle-là.

Mais combien de fois n'a-t-il pas dû revenir sur sa parole, au sujet de l'emploi des locomotives? Voilà aussi ce qu'il faudrait dire.

Enfin, le sort en est jeté.

Bonne chance donc, jusqu'à nouvel ordre, aux tramways, à leurs actionnaires et à MM. les rebouteurs.

Dixit que novissima verba. N. P.

### DÉCOUVERTE D'UN CADAVRE.

Le cadavre du nommé Louis Blot, dont nous avons annoncé, à la fin du mois de décembre dernier, la mort accidentelle en traversant la Loire, en face de l'île de Souzay, vient d'être découvert par des dragueurs au-dessus de la digue.

Par les soins de la police, le corps est transporté à l'Hospice de Saumur au moment où nous mettons sous presse.

Par décret en date du 16 février, la démission de M. Robineau, juge de paix du canton de Saumur (Sud), est acceptée.

### SUPPRESSION DE LA RETRAITE.

Depuis la décision prise par le ministre de la guerre, la retraite de l'École de cavalerie avait continué à sonner à Saumur.

Mais, hier soir, le silence s'est fait.

A Tours et à Poitiers, la retraite a été supprimée avant-hier.

### ITINÉRAIRE DU 3<sup>e</sup> RÉGIMENT DE DRAGONS.

Nous avons publié, la semaine dernière, l'itinéraire exact et complet que suivra le 3<sup>e</sup> dragons, se rendant de Nantes à Tours. Le premier détachement (comprisant l'état-major et les 1<sup>er</sup> et deuxième escadrons de ce régiment) arrivera à Saumur, comme nous l'avons dit, dimanche prochain 24 février, dans la matinée, venant de Doué, et repartira mardi 23 au matin pour Langeais.

Voici maintenant l'itinéraire — rectifié — que suivra le 3<sup>e</sup> dragons, allant de Tours à Nantes :

Ce régiment quittera Tours mercredi matin, 24 février, en deux colonnes.

La première colonne (état-major, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> escadrons), commandée par le colonel, arrivera le même jour à Langeais; sera à Saumur les jeudi 25 et vendredi 26 (séjour); à Doué le samedi 27; à Vihiers le dimanche 28; à Chemillé le 1<sup>er</sup> mars; à Beaupréau les 2 et 3 (séjour); à Vallet le 4 et arrivera à Nantes le 5 mars.

La deuxième colonne, commandée par le lieutenant-colonel, arrivera à Azay-le-Rideau le 24; sera à Chinon le 25; à Loudun le 26 et 27 (séjour); à Thouars le 28; à Bressuire le 1<sup>er</sup> mars; à Cholet les 2 et 3 (séjour); à Clisson le 4, et arrivera à Nantes le 5.

Le Dépôt partira de Tours le 6 pour arriver le même jour à Nantes par chemin de fer.

### LA LOI CONTRE L'IVRESSE ET LES AFFICHES GOBLET.

Il faut bien payer les frais de l'affichage du récent discours de M. Goblet au Sénat. Que ce soit le Sénat directement qui « éclaire », peu importe, puisqu'en somme c'est l'État qui « danse ».

On a trouvé un moyen ingénieux. Beaucoup de cabaretiers de Paris n'ont plus chez eux, ou n'ont qu'à l'état délabré,

l'exemplaire réglementaire de la fameuse *Loi tendant à réprimer l'ivresse*, etc. Alors depuis deux jours, dit le *Figaro*, on leur expédie du commissariat de leur quartier un bel exemplaire tout neuf de ladite loi. Coût : vingt-cinq centimes ; le plus amusant, c'est que l'employé qui porte ce papier à domicile reçoit généralement, on peut dire, comme pourboire, un verre sur le zinc. Si sa journée est longue, il est bien près de tomber lui-même sous le coup de la loi !

Un autre journal annonce que cette mesure va être appliquée à tous les cabarets des départements.

A Saumur, dès la semaine dernière, la police allait chez les débitants pour leur placer le même exemplaire de la *Loi contre l'ivresse*.

Prix fixe et invariable : 60 centimes.

#### LA LOI DES SEPT ENFANTS.

Il paraît que ce n'est pas un nommé *Chemin* — ainsi que l'a dit la *Petite France* — mais bien, suivant le *Patriote*, le sieur *Duchamp*, originaire du Dauphiné, demeurant à Vivy, père de huit enfants vivants, qui vient d'adresser au préfet de Maine-et-Loire une demande pour en faire élever un aux frais de l'Etat.

#### FONTEVRAULT.

Le bataillon de 66<sup>e</sup>, sous la conduite du commandant Croissandau, partira de Fontevault le 3 mars pour se rendre à Tours, où il arrivera le 5, après avoir fait étape le 3 à Chinon et le 4 à Azay-le-Rideau.

#### EXPERIENCES DE SEVRAN-LIVRY

Nous lisons dans le *Figaro* :

« Des expériences tout à fait intéressantes ont été faites hier au champ de manœuvres de Sevrans-Livry, dans la plaine Saint-Denis.

Le capitaine de Place et le lieutenant d'artillerie Piffart ont soumis à plusieurs épreuves un nouveau canon dont le recul est absolument insignifiant, et dont le modèle est proposé au ministre de la guerre.

Les résultats ont été excellents.

M. Piffart, bien connu dans le monde savant, est un des aides de M. le colonel de Bange. Quant à M. de Place, neveu du général, c'est un officier de grand avenir, dont les découvertes sont très-appréciées déjà. Il est professeur de chimie à l'Ecole de Saumur.

En reproduisant cette note, la *France militaire* ajoute :

« Il y a longtemps que nous connaissons l'invention de M. de Place, mais nous avons cru devoir nous taire.

Puisque notre confrère a découvert le « Pot aux roses », nous n'avons plus à garder le silence et nous ajouterons que non seulement nous étions au courant de cette affaire avant lui, mais encore que nous avons assisté à des essais faits antérieurement avec un personnel fourni par l'artillerie de la Marine et autorisé à expérimenter sur ce même polygone les pièces fabriquées par M. le colonel de Bange pour la Serbie. »

M. le vicomte de la Bourdonnaye, député de Maine-et-Loire, a été élu membre de la commission pour l'examen de la proposition de loi de M. Martin Nadaud tendant à modifier la loi du 43 avril 1850 sur l'assainissement des logements insalubres.

Une bourse entière d'internat au collège de filles de Saumur est accordée à M<sup>lle</sup> Poirier, née le 9 avril 1872, à Tout-le-Monde, arrondissement de Cholet, dont le père, instituteur public, décédé, à Brain-sur-Allonnes, laissant trois enfants ; 20 ans de services.

*Pourvoi en cassation.* — Le nommé Chesnais, condamné à quinze ans de travaux forcés pour tentative d'assassinat à Longué, s'est pourvu en cassation.

#### CHINON.

On dit que la compagnie d'éclairage électrique, qui fonctionne à Tours, doit essayer d'installer cet éclairage dans la ville de Chinon.

On lit dans la *Petite France* :

« RECTIFICATION NECESSAIRE. — Certains journaux réactionnaires s'efforcent d'établir une confusion au sujet des paroles prononcées dimanche par M. le préfet d'Indre-et-Loire à la réception d'adieu du régiment de chasseurs. Ils voudraient faire croire que M. Daunassans a décliné la responsabilité du départ des chasseurs.

Or, tout le monde sait à Tours que M. le préfet revendique hautement l'initiative de la demande de départ de la brigade de cavalerie. »

Tant pis pour M. Daunassans ! Le contraire seul lui eût fait honneur.

#### GRAND THEATRE D'ANGERS

Samedi a eu lieu la reprise des *Dragons de Villars*. — Excellente soirée pour MM. Goffoël et Dechesne, et aussi pour M<sup>lle</sup> de Vita qui, pour la première fois, chantait et « jouait » le rôle de Rose Friquet.

M<sup>lle</sup> Fleury et M. Fleury, ayant résilié leur engagement — et faisant voile pour l'Amérique, — nous avons salué avec plaisir la re-nomination de M<sup>lle</sup> Dulaurens au grade de première dugazon, et le retour de M. Labranche. Relevant d'une longue et cruelle maladie, l'excellent comique nous revient enfin, après dix mois d'une absence qui, certes, ne nous a point fait perdre son souvenir.

M. Labranche débutait mardi soir, dans la *Cagnotte* (Chambourey) ; il a été l'objet, dès sa rentrée en scène, d'une ovation enthousiaste.

C'est ce soir jeudi que débute M<sup>lle</sup> Félicie Arnaud, qui nous arrive précédée d'une réputation brillamment conquise par six années de triomphes sur les scènes de Bor-

deaux, de Lyon et de Bruxelles. Il paraît que cette cantatrice est engagée pour deux ou trois représentations seulement.

#### RENDEZ-MOI MON BRAS.

On écrit de Liglet (Vienne), le 12 février :

« Il existe dans la commune de Liglet un pauvre soldat qui a fait campagne en 1870, a été blessé à Reichshoffen et a dû subir, à la suite de ses blessures, l'amputation d'un bras. Ce soldat touche de ce chef une petite pension militaire. Cet homme a trois filles. Désirant leur faire donner une éducation honnête et chrétienne, il les envoie à l'école religieuse. Depuis longtemps, l'instituteur laïque s'était ému de ce fait inouï : un pensionné de l'Etat qui envoie ses filles chez les Sœurs, n'était-ce point odieux ! Ne voulant pas user tout d'abord de rigueur, il avertit le militaire une fois, deux fois. Puis il courut chez le réfractaire, et d'un ton menaçant : « Je vous ai fait avertir une fois, deux fois ; gare à la troisième ! Si vous ne retirez pas immédiatement vos filles de l'école des Sœurs, je vous fais supprimer votre pension. » Et l'amputé de répondre fièrement : « Rendez-moi mon bras perdu à Reichshoffen et laissez-moi ma liberté. »

#### CENT MILLE ABSTENTIONS.

Dans l'Ille-et-Vilaine, M. Le Hérisse est élu sans gloire par 53,945 voix sur 153,000 inscrits.

Ce chiffre est de 40,000 voix inférieur, pour les républicains, à celui du scrutin du 18 octobre.

Les électeurs conservateurs se sont abstenus avec une parfaite discipline, comme ils sauront aller au combat dès que le signal leur sera donné.

L'influence des républicains sur les électeurs a sensiblement diminué ; tous leurs efforts pour exciter le zèle des électeurs ont abouti à la perte de dix mille suffrages.

Que de criminels parmi les électeurs, car les journaux républicains et les affiches de leurs Comités n'ont cessé de répéter que l'abstention était un crime.

(Journal de Rennes.)

A l'EPICERIE CENTRALE, on vend le Sucre raffiné 0 fr. 50 c. le 1/2 kil. ; — le Café Zanzibar grillé, 2 fr. le 1/2 kil. ; — le Chocolat de la C<sup>ie</sup> Coloniale, 2 fr. 20 le 1/2 kil. au lieu de 2 fr. 50 ; — la Chartreuse jaune du Couvent, le litre, 6 fr. 75 c. ; — des Vins rouges du pays, garantis naturels, le litre, 0 fr. 40 c. — Envoi gratis sur demande du catalogue général.

#### Faits divers.

##### LES IDRES DU GÉNÉRAL BOULANGER.

Le grand ministre à qui nous devons d'avoir des soldats barbus, et sans doute des sapeurs rasés, — pour les distinguer des

autres, — se promène très-affairé dans les bureaux de son ministère.

— Général, dit un des chefs de service, voici une pétition qui vous est adressée.

— Par un militaire ? demande le ministre en se hérissant.

— Par un particulier, mon général.

— Un particulier ! s'écrie absolument furieux le ministre que l'Europe nous envie. Un particulier ! C'est donc qu'il a la particule alors ? Voyez-lui d'ma part trent' jours d'arrêts forcés !

— Mais, mon général...

— Suffit, répliquez pas ou j'le d'stitue, j'fais passer au conseil, j'fais fusiller, mil' pétrins ! J'leur apprendrai porter des particules, moi, mil' millions !

Une feuille néo-mondaine annonce que la royauté du mot *Bécarre* est battue en brèche par une appellation nouvelle.

Les gommeux, les pschutteux, les poisseux sont enterrés, les bécarres eux-mêmes ont vécu. Place désormais aux *Huileux*, avec un H extrêmement aspiré !

#### Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire au 15 Février

	Froment	Avoine
Angers, l'hect.	15 » 16 »	11 » 11 50
Saumur,	15 » 16 »	9 » »
Baugé,	15 75 16 »	9 50 »
Segré,	15 75 » »	10 » »
Beaupreau,	15 » 15 25	8 50 9 »
Montfaucon,	15 » 15 25	8 50 9 »
Montrevault,	15 » » »	9 » »
Chemillé,	14 75 15 25	8 50 9 »
Champtoceaux,	15 » 16 »	8 75 9 »
St-Flor-le-Vieil,	» » » »	» » »
Cholet,	15 » 16 »	9 25 »
Vihiers,	14 50 15 »	8 50 9 »
Brissac,	15 50 » »	9 50 »
Chalonnnes,	15 50 » »	8 75 »
Doué,	15 » 15 50	9 » 9 25

A Nantes, blés américains, de 22 75 à 23 » les 100 kilos.

Les bons blés français valent de 20 40 à 20 60 les 100 kilos.

BAPTISTE GOBIET, négociant, rue Nationale. Demandez le chocolat des RR. PP. de la Grande-Trappe, garanti de la plus exquise dureté.

#### On achèterait COMPTANT charge de COMMISSAIRE-PRISEUR

GREFFE CIVIL ou de COMMERCE

A CEDER :

Etude de Notaire (Nord), produit 45.000 fr.

Cabinet d'Affaires (Paris), produit 60.000 fr.

M. AM. BAUDOIRE, 50, r. de Rambuteau, PARIS

LES PERSONNES AFFAIBLIES par un appauvrissement du sang, auxquelles leur médecin conseille l'emploi du FER, supporteront sans fatigue les gouttes concentrées de FER BRAVAIS, de préférence aux autres préparations ferrugineuses.

Dépôt dans la plupart des Pharmacies.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

#### Feuilleton de l'Écho Saumurois.

### Indépendance du cœur

— J'arrive à trop jeune, dit Hardoin. On est trop jeune, quand on est plus jeune que sa femme ; voilà tout !

— Certainement ! fit Collineau.

— Reste trop vieux !

— Oui, voilà ! dit Collineau.

— S'il y a dix ans d'écart, ce n'est rien !

— Mais s'il y en a vingt ? hasarda le bonhomme.

— C'est plus grave, dit le commandant. Mais plutôt que de contracter un penchant sérieux....

— Surtout, s'il est réciproque ! appuya Collineau. Mais vous n'avez pas achevé la série, continue-t-il en soufflant dans sa pipe de cornouiller, pour voiler son visage sous une épaisse fumée.

— Il y a encore, en effet, les infirmités, le veuvage, les enfants d'un premier lit, dit Hardoin.

— Justement, dit Collineau. Vous passeriez sur tout cela ?

— Oh, mais non ! s'écria l'invalidé. Des plaies, des rhumatismes pour entrer en ménage !

— Il n'y a pas de plaies, objecta le marin. Quant aux rhumatismes, j'en ai bien un à la jambe gauche. J'en souffre un peu ; ma canne en souffre

aussi, quand je m'appuie dessus en tirant le pied ; mais M<sup>me</sup> Collineau n'a rien à y voir ! Une jambe lourde, un bras de moins, bagatelle !

— Un bras de moins, à la valse ? dit Hardoin en secouant la tête et faisant la grimace.

— C'est en effet une objection, dit Collineau. Mais on ne valse pas tous les jours ! Et veuf ?

— Je ne voudrais pas du veuf, s'il avait des enfants ! dit catégoriquement l'homme intransigeant. Combinaison orageuse !

— Alors vous refuseriez le veuf ? dit Collineau étonné.

— Oui, mon ami ! dit Hardoin. Grever ses enfants de nouveaux petits frères, de nouvelles petites sœurs ? Jamais !

— C'est votre dernier mot ? soupira Collineau avec tristesse. L'homme auquel je pensais est veuf ; il est père ; plus âgé que Pauline de vingt ans !... J'ai une sincère amitié pour lui ! Cependant, puisque c'est votre dernier mot... je n'y penserai plus !

Hardoin avait enfin compris ; mais il se leva sans rien ajouter ; les deux hommes accrochèrent leurs deux pipes, et ils rentrèrent au salon, où M<sup>me</sup> Collineau devisait entre Pauline et Esther.

Ainsi passa presque inaperçue une résolution tragique. L'indiscrétion d'Esther sur la prétendue passion de son père pour Pauline avait semblé, à Collineau, provoquer l'explication prudente et mesu-

rée qu'on vient de lire. C'était Philippe qui reculait par un raffinement de loyauté paternelle. Avait-il jamais songé à épouser Pauline ? cela était impossible à dire, vu le caractère secret de l'homme ; et Esther avait inventé ou supposé ce qu'elle avait dit là-dessus. Mais, s'il était vrai que Pauline ne fût pas indifférente à Philippe, que ne devait-il point souffrir de s'être vu mettre ainsi, sans y avoir suffisamment pensé, le marché à la main ! Non contente de sa jalouse secrète, de son aversion pour Pauline, Esther avait fait ce qu'il fallait pour rendre son père complice d'une rupture, en y intéressant sa dignité et sa conscience. Elle y avait réussi !

Durant quelques insomnies, le commandant vit encore danser devant lui l'image souriante de Pauline, comme un dernier appel de la vie et du bonheur ; mais il ne pouvait plus revenir sur ce qu'il avait dit ! Il avait, par surprise, fait un vœu de célibat, dont le bonheur d'être père ne lui offrait pas la compensation. La vie conventuelle nous donne plus qu'elle ne nous ôte. La robe du capucin vaut bien les guenilles dont la mode nous affable ; le cœur de Dieu vaut bien des affections terrestres peu sincères ou platement intéressées ; mais, ici, l'homme de cœur troquait un bonheur certain, l'amour d'un ange et d'une vierge, contre le devoir de servir sa fille, qui ne comprenait guère et qui n'aimait pas l'auteur de ses jours.

Un des mains qui suivirent cette stoïque résolu-

tion, Hardoin fut tiré de son apathie douloureuse par un grand vent se levant à midi sur la mer et précédant un grain. Il quitta son fauteuil pour assujettir les fenêtres demeurées ouvertes.

En passant sa revue, il alla, en pantoufles, jusqu'à la chambre de sa fille, croyant l'y trouver. Elle n'y était pas. Un bouquet d'automne, une de ces merveilles d'arrière-saison où quelques roses mêlent encore leurs odorants pétales de satin aux disques velus des chrysanthèmes, avait été précipité de la fenêtre d'Esther par la bourrasque, avec le vase en cristal qui le contenait.

(A suivre.)

HONORÉ DE BOURZÉIS.

#### Grand Théâtre d'Angers.

Judi 18 février

Pour les représentations de M<sup>lle</sup> FÉLICIE ARNAUD, 1<sup>re</sup> chanteuse légère

L'ÉTOILE DU NORD, opéra-comique en 3 actes, musique de G. Meyerbeer.

Peters Michaelof, M. Neveu. — Danilowitz, M. Goffoël. — Grilzeoko, M. Dechesne.

Catherine, M<sup>lle</sup> Félicie ARNAUD. — Prascovia, M<sup>lle</sup> Dulaurens.

Prochainement, *Aïda*, grand opéra en 4 actes et 5 tableaux, musique de VERDI.

Tribunal de commerce de Saumur.

**FAILLITE VEUVE JOLY.**  
Par jugement en date du 15 février 1886, le Tribunal de commerce de Saumur, sur l'avis conforme des créanciers, a maintenu M. Proust, Ludovic, expert-comptable à Saumur, dans ses fonctions comme syndic définitif de la faillite de la dame veuve Joly, marchand-chapelier à Saumur.  
Pour extrait :  
(138) Le Greffier, GAUTIER.

Tribunal de commerce de Saumur.

**FAILLITE STOCKMANN.**  
Par jugement en date du 15 février 1886, le Tribunal de commerce de Saumur, sur l'avis conforme des créanciers, a maintenu M. Proust, Ludovic, expert-comptable à Saumur, dans ses fonctions comme syndic définitif de la faillite du sieur Stockmann, Isidore, fourreur à Saumur.  
Pour extrait :  
(139) Le Greffier, GAUTIER.

Étude de M<sup>e</sup> PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

**VENTE**  
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES.  
Le samedi 20 février 1886, à une heure du soir.  
A Saumur, place de la Bilange, d'une JUMENT, sous poil bai cerise, âgée de trois ans et demi, dépendant de la faillite de M. Emery Girard.  
Au comptant, plus 5/0.

Étude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
A L'AMIABLE.  
**UNE MAISON**  
Située à la Doublarderie, commune de Villebernier.  
Louée au sieur PAULIN, — avec les servitudes et jardin en dépendant, d'une superficie d'environ 70 ares.  
S'adresser, pour tous renseignements, au notaire. (75)

**A VENDRE**  
OU A LOUER  
Pour Noël 1886.  
**Vaste Maison**  
RUE SAINT-JEAN.  
Occupée par M. Grellet, tapissier.  
S'adresser à M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur. (472)

**A LOUER**  
Présentement ou pour la St-Jean,  
**Maison avec Jardin**  
Rue de Bordeaux, 45.

**A VENDRE**  
PLUSIEURS  
**Maisons bourgeoises**  
AVEC JARDIN  
Rue d'Alsace, Saumur.  
S'adresser à M. GIRARD, expert, rue du Puits-Tribouillet, n° 5. (142)

**Établissement d'Horticulture**  
**JOUY DIT LAROSE**  
**B. Baudrier Fils**  
Successeur  
Rue de Bordeaux, 49, et rue Fardeau, 8.

Entretien de jardins, spécialité de décors, bouquets, couronnes, corbeilles, fleurs naturelles en toute saison.  
Maison de culture d'arbres fruitiers, forestiers et d'ornement, à Angers.

**SPECIALITÉ DE TRAVAUX EN CIMENT**  
ET MOSAÏQUES  
Venitiennes & Romaines

**VERCELLETTI FRÈRES**  
A SAUMUR  
2, place du Mouton, 2.  
Vente de ciment en gros et détail.

**A VENDRE**  
**CROISÉES, PORTES et PLACARDS**  
de toutes grandeurs  
S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**  
Une JUMENT, gris pommelé, âgée de 5 ans, taille 1<sup>m</sup>58, s'attelant et se montant.  
S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**  
BEAU  
**Plant de Peupliers Suisses**  
10,000 environ.  
De 2 et 3 ans, à 45 et 50 centimes.  
S'adresser à M<sup>me</sup> veuve BRESSIÈRE, au Préperreau, commune d'Allonnes.

**ROBES & MANTEAUX**  
Coupe et Éléance.

M<sup>me</sup> J. BOLOGNESI a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle a transféré son atelier de couture rue Dacier, n° 21, et que l'on trouvera chez elle le choix le plus varié des Nouveautés de la saison.  
On demande des OUVRIÈRES et une APPRENTIE. (130)

3, Rue d'Orléans, 3  
**OURTOULE**  
Fumiste-Tôlier

Grand assortiment d'appareils de chauffage.  
Cuisinières, poêles, grilles à coke, cheminées fonte, tôle et falence, chenets, porte-pelles et pincettes, poterie de fonte élamée et émaillée, buanderies, etc., etc.  
Construction de fourneaux de cuisine, calorifères de cave, calorifères portatifs et sur place, exécution garantie.  
Fours de Boulanger et Pâtisseries.  
Prix modérés.

**LIVRE-BARÈMES G.** 1<sup>o</sup> Toutes calculations faites; 2<sup>o</sup> Caisses d'épargne de 1 à 2,000 fr.; 3<sup>o</sup> Revenu 0/0 des Rentes, Obligations Ville de Paris, Chemins de fer, etc.; Renseignements divers. **Prix : 2 f. 50.** — S'adresser à Saumur, à MM. ROBINE (rue Cendrière), BROUM (Café de Paris), CROCHIN (rue de Poitiers) et Libraires. — M. PIAUT (maître) l'expédie franco 2 fr. 75. (115)

Voulez-vous orner votre salon de deux jolis tableaux?  
Envoyez franco par la poste **SIX francs** à M. PASQUIER, cimentier-rocailleux à Saumur, et vous recevrez les deux plus belles photographies que l'on puisse rencontrer. Si vous n'en voulez qu'un, le prix est de 4 francs.  
Le tableau se compose d'une construction, de plusieurs bassins formant cascade, dont les bords sont couverts d'animaux en rocailles et terminé par un rocher représentant l'histoire de sainte Geneviève de Brabant, connue de tout le monde. (913)

M<sup>me</sup> Hervé, ANCIENNE COUPEUSE des Magasins « A la Ville de Saumur », a l'honneur d'informer les Dames qu'elle vient de s'établir rue Saint-Jean, 6, Saumur. On trouvera chez elle toutes les nouveautés de saisons à des prix très-modérés. M<sup>me</sup> Hervé fera tout ses efforts pour satisfaire les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance. (81)

**Offres et Demandes**

M. V. COUË demande un **jeune homme** se destinant à la photographie.

ON DEMANDE une **caissière** ayant l'habitude de la vente au détail. S'adresser au bureau du journal.

UNE MAISON de Nouveautés demandant un **HOMME SÉRIeux**, muni de très-bonnes références, comme garçon de magasin.  
S'adresser à MM. MEXME frères, rue d'Orléans. (114)

ON DEMANDE un **apprenti** pour une bonne maison d'épicerie. S'adresser au bureau du journal.

**M. HOULARD, FILS**  
Propriétaire et négociant à Saumur, rue des Basses-Perrières, n° 7.  
Fait savoir à sa nombreuse clientèle, que d'après la baisse qui vient de s'effectuer sur les vins, il offre de très-bons vins rouges vieux et nouveaux du pays, depuis 75 francs la barrique, et du vin blanc depuis 50 francs; par 1/2 pièce, 3 francs en plus, fût à retourner.  
Envoi d'échantillons sur demande.

**VICHY**

Administration — Paris, 8, Boulevard Montmartre  
PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.  
SELS de VICHY pour BAINS. — Un Bouteau pour un Bain.  
SUCRE D'ORGE de VICHY. — Bonbon digestif. Pour éviter les contrefaçons, exiger sur les produits les marques de LA COMPAGNIE.  
Dépôt chez tous les marchands d'Eaux minérales, droguistes et pharmaciens.

**SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS**  
Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

**LA VELOUTINE**  
EST UNE  
Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth  
PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU  
Elle est adoucissante et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.  
PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

**MÉDAILLES ET DIPLOMES D'HONNEUR**  
AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES

**BANDAGES HERNIAIRES**  
à Vis de Pression ou d'Inclinaison, sans Sous-Cuisses  
DE MM. WICKHAM FRÈRES, D<sup>rs</sup> CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.  
SOULAGEMENT RÉEL ET SOUVENT GUÉRISON  
Seul dépôt à Saumur chez M<sup>me</sup> V. Lardeux, coutelier et bandagiste.  
Un employé spécialiste s'occupe de l'application des appareils pour les hommes.

**SANS PALAIS** **DENTS** **NI CROCHETS**  
**Léon A. Fresco**  
Chirurgien-Dentiste  
**68, QUAI DE LIMOGES**  
SAUMUR  
Extraction, Aurification — Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 17 FÉVRIER 1886**

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.
3 %	82 05	82 10	Est	802 50	805	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	518	518 50
3 % amortissable	84 50	84 45	Paris-Lyon-Méditerranée	1261 25	1265	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	523	523	Est	384 50	385
3 % (nouveau)			Midi	1161 25	1167 50	— 1865, 4 %	527 50	527 50	Midi	385	385 25
4 1/2 %	106 90	106 90	Nord	1550	1551 25	— 1869, 3 %	406 50	407 50	Nord	394	398
4 1/2 % (nouveau)	109 60	109 70	Orléans	1361 25	1365	— 1871, 4 %	397 50	398	Orléans	387 50	387 50
Obligations du Trésor	511	511 50	Ouest	878 75	878 75	— 1875, 4 %	510	519 50	Ouest	385	385 50
Banque de France	4380	4380	Compagnie parisienne du Gaz	1527 50	1530	— 1876, 4 %	520	519 25	Paris-Lyon-Méditerranée	384	385
Société Générale	448 75	448 75	Canal de Suez	2166 25	2180	Bons de liquid. Ville de Paris	530	530	Paris-Bourbonnais	366	367 50
Comptoir d'escompte	990	990	C. gén. Transatlantique	482 50	482 50	Obligations communales 1879	464	464 50	Canal de Suez	590	590
Crédit Lyonnais	517 50	516 25	Russe 5 0/0 1870	97	98 50	Obligat. foncières 1879 3 %	459	459 75			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1338 75	1340				Obligat. foncières 1883 3 %	373 50	374			
Crédit mobilier	218 75	215									

**CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR**

Ligne d'Orléans				LIGNE DE L'ÉTAT																		
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.				SAUMUR — MONTREUIL-BELLAY				MONTREUIL-BELLAY — SAUMUR				SAUMUR — BOURGUEIL				BOURGUEIL — SAUMUR						
3 heures 9 minutes du matin, express-poste.				Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir			
6 — 55 — matin (s'arrête à la Possonnière)				Saumur. 6 05	7 24	8 40	1 15	3 50	7 45	Montreuil. 6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	11 10	Saumur. 8 26	9 21	12 48	4 44	Bourgueil. 8 17	12 09	6 10
9 — 13 — matin, omnibus-mixte.				Chacé. 6 15	7 32	8 56	1 24	4 02	7 55	Brézé. 7 04	10 10	3 08	5 20	8 46		PortBoulet 5 33	9 06	1 25	6 50	PortBoulet 8 26	12 18	6 20
1 — 25 — soir,				Brézé. 6 23	7 39	9 10	1 32	4 13	8 03	Chacé. 7 12	10 26	2 16	5 28	8 54		Bourgueil. 5 42	9 15	1 34	7 05	Saumur. 9 13	1 25	7 15
3 — 32 — express.				Montreuil. 6 39	7 52	9 27	1 46	4 30	8 19	Saumur. 7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	11 39							
7 — 15 — omnibus.																						
10 — 36 — (s'arrête à Angers).																						
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.				SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS				THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR				MONTREUIL — POITIERS venant d'Angers.				POITIERS — MONTREUIL allant à Angers.						
3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.				Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Omn. matin	Omn. soir	Omn. matin	Omn. soir	Omn. matin	Omn. soir		
8 — 31 — omnibus.				Saumur (départ) 6 05	7 24	1 15	3 50	7 45	Thouars (départ) 5 40	9 01	1 07	4 20	7 45	Montreuil 7	1 55	8 35	Poitiers 5 50	12 50	6 12	7 58		
9 — 37 — express.				Montreuil-Bellay 6 53	7 55	2 2	4 50	8 41	Brion-s-Thouet 5 58	9 18	1 19	4 30	7 57	Loudun 8 23	2 51	9 53	Neuville 6 28	1 28	7 56	9 18		
12 — 48 — soir, omnibus-mixte.				Lernay 7 02				8 51	Lernay 6 07	9 21		4 37		Arçay 8 37	3 4	10 14	Mirebeau 6 55	1 57	8 58	10 28		
4 — 44 —				Brion-s-Thouet 7 14	8 08	2 19	5 4	8 59	Montreuil-Bellay 6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	Mirebeau 9 27	3 54	11 1	Arçay 7 50	2 53	9 18	10 30		
7 — 4 — omnibus (s'ar. à Tours)				Thouars (arrivée) 7 29	8 21	2 32	5 19	9 16	Saumur (arrivée) 7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	Neuville 9 53	4 24	11 27	Loudun 8 49	3 56	10 30	11 42		
10 — 24 — express-poste.														Poitiers 10 38	4 56	12 1	Montreuil 9 24	4 38	11 7			

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.  
Hôtel-de-Ville de Saumur.

Certifié par l'imprimeur responsable